Par arrêté préfectoral du 19/12/12025, **UNION & TERRITOIRES** a été renouvelé dans son habilitation à publier les annonces judiciaires et légales en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que les actes notariés sur le département de la Haute-Vienne pour l'année 2026.

Le tant de base est fixé à 0.189 € HT le caractère.

Depuis le 01/01/2022, les annonces de création de sociétés, de dissolution et de clôture de liquidation sont forfaitarisées.

A compter du 01/01/2024. de nouveaux forfaits sont entrés en vigueur : transfert de siège social, modification des dirigeants ou d'administrateur, nomination/cession de fonction de commissaires aux comptes, modification du capital social, mouvement sur l'activité ou l'objet social : changement de dénomination, modification de forme juridique, mouvement d'associé/cession de parts sociales.

Depuis le 01/01/2025. les avis de non-dissolution sont également forfaitarisés.

Pour contacter notre service :
- Tél. 05 55 04 64 60 - Mail : secretariat@terredactu.com
- Site : www.terredactu.com

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Liberté Égalité Fraternité

Préfet de la Haute-Vienne
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00 à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête

Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

Sur support papier :

- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Aux adresses internet suivantes :

- sur le site du registre dématérialisé :
https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne :
https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

Sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé :
https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse :
enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges - siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête

Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.

La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h mairie de Limoges - 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h mairie annexe de Beaune les Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h mairie de Limoges - 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE :
pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79
et M. Jérôme GASSE :
jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 38 86

Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse :
urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête

La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne :
https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en comptabilité du PLU.

CERFRANCE CENTRE LIMOUSIN

Tél. 05.87.50.41.41.

Avis de constitution

Par acte SSP du 01/07/2026, a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GFA FAMILIAL DE CHASSAGNAS
Capital social : 1 000 €
Apports en numéraire : 1 000 €
Siège social : 10 Chassagnas - 87380 SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE
Objet : propriété, jouissance, gestion de biens et droits immobiliers à usage agricole
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Florent SOUMAGNAS, demeurant au 10 Chassagnas - 87380 SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE, et M. Quentin SOUMAGNAS, demeurant au 6 Le Peychaud - 87380 SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE.
La société sera immatriculée au RCS tenu au greffe du tribunal des activités économiques de LIMOGES.
Les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés. Pour avis et mention.

Notaire

SCP ATZEMIS - VERCOUSTRE - MARTINAT
Notaires associés
à Limoges (Haute-Vienne)
6, rue Jean Jaurès

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 30/06/2026 il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale : SCI PARTY
Objet social : acquisition, location, gestion et vente de tous biens et droits immobiliers
Siège social : 40 avenue de la Révolution 87000 LIMOGES
Capital : 100 euros
Gérance : Madame Marie-Cécile PARVEAU demeurant 35 rue Encombre Vineuse 87000 LIMOGES
Monsieur Christopher DUPOTY demeurant 11 rue des Combelles 87570 RIL-HAC RANCON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de [Ville]
Pour avis.

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société à responsabilité limitée à associé unique
Dénomination: SARLU MI2P
Siège social: 3, rue de la Frugerie - 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
Objet: Plomberie - Chauffage.
Durée: 99 ans Capital: 500 €
Gérance: M. GUYONNAUD Loic, né le 27/07/1987 à LIMOGES (87), demeurant: 3, rue de la Frugerie - 87110 BOSMIE L'AIGUILLE, de nationalitéfrançaise.
Immatriculation: RCS de LIMOGES

Changement de régime matrimonial

Aux termes d'un acte reçu par Maître Nicolas DEBROSSE Notaire associé à BOISSEUIL (87220) 18, rue Simone Veil Hameau de la Chapelle Saint-Antoine le 20 Juillet 2026, Mr Théophile Roméo BACHET, product owner, né à REIMS (81) le 20 Juillet 1990 et Mme Cécilia Laure GUY, ergothérapeute, née à LIMOGES (87) le 15 Avril 1987, demeurant ensemble à AUREIL (87220), 170, route des Carrières. Mariés à ROYÈRES (87400) le 1er août 2020, et actuellement soumis au régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, sont convenus dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial. Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Nicolas DEBROSSE, notaire à BOISSEUIL (87220), sus-nommé.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

safer Nouvelle-Aquitaine

se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

Réf : AS 87 26 0093 01
Descriptif : Ensemble de parcelles de landes boisées humides
La Chapelle-Montbrandeix
2 ha 82 a 82 ca
C0343 - C0344 - C0345 - C0346 - C0756
Urbanisme : ZnC

Réf : AS 87 26 0055 01
Descriptif : Ensemble de parcelles en nature de prés.
Vayres
27 ha 66 a 42 ca
A0181 - A0182 - A0183 - A0184 - A0185 - A0188 - A0155 - A0156 - A0157 - A0158 - A0159 - A0160 - G0428 - G0429 - G0430 - D1144 - D1145 - D1146 - D1147 - D1148 - D1149 - D1150
Urbanisme : N,A - Situation locative : Loué sur toute la surface

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : http://www.georisques.gouv.fr/

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **10/08/2026** par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du **service départemental de la SAFER Nouvelle-Aquitaine 89, rue Buck Clayton - CS 81155 - 87053 LIMOGES** où des compléments d'information peuvent être obtenus (ou au siège de la SAFER Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavailles - CS 10235 33525 BRUGES CEDEX), ou par voie dématérialisée sur le site http://www.saferna.fr/

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Caroline DAURIAC-CHALOPIN, Notaire à LIMOGES, CRPCEN 87006, le 9 juillet 2026, il a été procédé à l'aménagement du régime matrimonial de :

Maxime Vital-Marie DE VAULX, responsable administratif et financier, et Laury Michèle Joëlle MARTIN, médecin anesthésiste, demeurant ensemble à AIXE-SUR-VIENNE (87700) 25 route du Puy de Rignac.

Monsieur est né à TOULOUSE (31000) le 17 août 1991, Madame est née à SAINT-GAUDENS (31800) le 2 mars 1992.

Mariés à la mairie de CHARLAS (31350) le 10 août 2019 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Me Bernard AMOUROUX, notaire à QUINT-FONSEGRIVES (31130), le 19 juillet 2019.

Par l'adjonction d'une société d'acquêts composée de leur résidence principale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire.

DESIGN FENETRE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €
Siège social : 4, Route de Grossereix 87280 LIMOGES
523 782 373 R.C.S. LIMOGES

AVIS DE FUSION

La Société DESIGN FENETRE a établi en date du 21 mai 2026 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la Société COCOON GARDEN, absorbée, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à LIMOGES (87280) - 4, Route de Grossereix, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 891 565 491 RCS LIMOGES.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 25 et 26 mai 2026 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30 juin 2026.

En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la Société DESIGN FENETRE étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social de la Société COCOON GARDEN depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal des activités économiques, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la Société DESIGN FENETRE, la Société COCOON GARDEN s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 30 juin 2026, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 30 juin 2026 jusqu'au 30 juin 2026 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la Société DESIGN FENETRE et considérées comme accomplies par la Société DESIGN FENETRE depuis le 30 juin 2026.

Pour avis
Le Président

LE MAGAZINE FAMOSA JUILLET-AOÛT EST EN KIOSQUE !



OFFREZ-VOUS DE BELLES RENCONTRES FÉMININES !

Rendez-vous tous les deux mois !
EN KIOSQUE OU PAR ABONNEMENT
Contactez-nous !
05 53 08 81 83 - redac@famosamag.fr
29 € /an